



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE TÉMISCOUATA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA

Aux contribuables de la susdite municipalité

## **AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ,** par le soussigné,  
AVIS PUBLIC est, par les présentes données :

Que le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire tenue le 1er février 2021, le règlement suivant :

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 358**

Amendant le Règlement numéro 335- PRQ VILLA SAINT-HONORÉ INC. – Pour l'instauration d'un programme Rénovation Québec visant la bonification d'un projet *AccèsLogis* Québec

Les personnes intéressées par le présent règlement peuvent le consulter au bureau municipal, 99, rue Principale, aux heures d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA  
Ce 16<sup>e</sup> jour de février 2021.

Michael Marmen  
Directeur général